

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 11829
Numéro SIREN : 532 584 190
Nom ou dénomination : A.C.G ASSAINISSEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2019 sous le numéro de dépôt 70654

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 21-06-2019

N° DE DEPOT : 2019R070654

N° GESTION : 2011B11829

N° SIREN : 532584190

DENOMINATION : A.C.G ASSAINISSEMENT

ADRESSE : 13-21 villa Curial 75019 Paris

DATE D'ACTE : 03-04-2019

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire

NATURE D'ACTE : Changement de président

ACG ASSAINISSEMENT
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 30.000 €
Siège social : 19-21 Rue Curial
75019 PARIS
RCS PARIS 532 584 190

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRA-ORDINAIRE ANNUELLE DU 03 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 3 Avril à neuf heures, l'actionnaire unique de la SAS ACG ASSAINISSEMENT s'est réuni au siège sur convocation faite par la Présidence.

SONT PRESENTS :

- | | |
|---|----------------------------|
| - Monsieur ALBOU Albert,
Propriétaire de 3.000 actions, ci | 3.000 actions |
| | <hr style="width: 100%;"/> |
| | 3.000 actions |

L'Assemblée est présidée par Monsieur ALBOU Albert en sa qualité de Président.

Le Président constate que la totalité des actions étant représentées, l'Assemblée est régulièrement constituée pour délibérer valablement.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément d'un nouvel actionnaire : ASSAINI GROUP
- Autorisation pour l'apport des actions détenues par Monsieur ALBOU Albert au profit de la SAS ASSAINI GROUP,
- Démission du Président et nomination d'un nouveau Président,
- Autorisation à donner le nantissement de l'intégralité des actions de la SAS ACG ASSAINISSEMENT au profit de BNP PARIBAS,
- Pouvoirs à donner,

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour sus rappelé :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale des actionnaires agréé en qualité de nouvel actionnaire :

- ASSAINI GROUP, sis 3 Rue Eugène Labiche 75016 PARIS, en cours de constitution, représentée par son Président, SC OLBA dont le président est Monsieur Olivier BALOUKA,

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale des actionnaires autorise l'apport de l'intégralité des actions détenues par Monsieur ALBOU Albert au profit de la SAS ASSAINI GROUP.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur ALBOU Albert en tant que Président. Elle décide de nommer en tant que Président la SAS ASSAINI GROUP, sis 3 Rue Eugène Labiche 75016 PARIS représentée par la SC OLBA dont le gérant est Monsieur BALOUKA Olivier.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale des actionnaires autorise à donner le nantissement de l'intégralité des actions de la SAS ACG ASSAINISSEMENT immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 532 584 190 au profit de BNP PARIBAS dans la cadre du financement souscrit.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale déclare tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les actionnaires présents après lecture.

MR ALBOU ALBERT



Olivier BALOUKA
Président de SAS
ASSAINI GROUP

